



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE
Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE VILLEJUST

ARRÊTÉ N° 2024 - 039

Portant permission de voirie

Parking rue du Grand Vivier - Fretay

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

CONSIDERANT la demande par laquelle la société TERE demeurant 1, RD 118 – VILLEBON-SUR-YVETTE – 91971 COURTABOEUF CEDEX pour installer une base de vie, à proximité de son chantier Grande rue – Fretay sur quatre emplacements du parking communal rue du Grand Vivier – Fretay, à compter du lundi 13 mai 2024 pour une durée de trois mois,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter l'installation logistique de ce chantier, il convient réserver 4 places de stationnement à la société TERE sur le parking communal de la rue du Grand Vivier – Fretay,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 13 mai 2024, pour une durée de 3 mois, il sera réservé 4 places de stationnement à la société TERE sur le parking communal de la rue du Grand Vivier - Fretay.

ARTICLE 2 : Sur le lieu réservé sera apposée une pancarte portant copie du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Maire, la police municipale ainsi que tous les agents assermentés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en mairie et dont l'ampliation sera transmise à :

- la société TERE,
- La police municipale de Villejust,
- La Gendarmerie Nationale de Nozay.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le **07 MAI 2024**

Le Maire,



Igor TRICKOVSKI

Affiché le : **07 MAI 2024**

Ampliations transmises le : **07 MAI 2024**